



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} octobre 2018
Français
Original : anglais

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 59 de la résolution [2409 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, passe en revue les principaux faits nouveaux intervenus en République démocratique du Congo entre le 29 juin et le 28 septembre 2018. Il décrit les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), donne un aperçu de l'évolution de la situation politique depuis ma précédente mise à jour sur les progrès accomplis en ce qui concerne le processus électoral et l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016 ([S/2018/786](#)), présente les progrès réalisés dans l'ajustement des priorités, du dispositif et de la présence de la MONUSCO, ainsi que dans la poursuite de son action globale de protection des civils, et contient des informations concernant l'efficacité des agents en tenue de la Mission.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. La situation politique a été marquée par les activités politiques et judiciaires qui ont entouré le processus d'inscription des candidats à l'élection présidentielle et aux élections législatives nationales et provinciales. Le 3 septembre, la Cour constitutionnelle a statué sur les appels interjetés par quatre des six candidats à l'élection présidentielle que la Commission électorale nationale indépendante avait déclaré inéligibles le 24 août. La Cour a confirmé l'inéligibilité de Jean-Pierre Bemba, dirigeant du Mouvement de libération du Congo (MLC), au motif que la Cour pénale internationale l'avait reconnu coupable de subornation de témoins (corruption), ce qui était un facteur aggravant. Elle a également rejeté le recours de l'ancien Premier Ministre, Adolphe Muzito, déclaré inéligible pour conflit d'intérêts, notant que sa demande de rétablissement sur la liste des candidats était sans fondement. Elle a en revanche accueilli les recours formés par l'ancien Premier Ministre Samy Badibanga et la chef de l'opposition Marie-Josée Ifoku et ordonné à la Commission de rétablir leur inscription sur la liste des



candidats à l'élection présidentielle, car ils avaient apporté la preuve qu'ils avaient la nationalité congolaise.

3. La Secrétaire générale du MLC, Eve Bazaïba, a dit que la décision de la Cour constitutionnelle était une décision politique qui visait à écarter un candidat sérieux et, ce faisant, ternissait l'image de la République démocratique du Congo. Le 4 septembre, M. Bemba a déclaré à la presse que le pouvoir judiciaire était manipulé afin d'écarter tout candidat qui représentait une menace sérieuse pour le candidat de la majorité au pouvoir. Il a ajouté que le Gouvernement était en train de préparer le terrain en vue d'un simulacre d'élection le 23 décembre. Plusieurs autres chefs de l'opposition ont exprimé des préoccupations et formulé des critiques similaires. Le Ministre de l'information et porte-parole du Gouvernement, Lambert Mende, a rejeté les allégations de M. Bemba et l'a exhorté à respecter la décision de la Cour, la Constitution et l'état de droit. Le 4 septembre également, la Cour a confirmé la décision de la Commission de déclarer inéligibles Antoine Gizenga, un ancien Premier Ministre, et le chef de l'opposition Jean-Paul Moka, respectivement pour vices de procédure dans le processus de dépôt de candidature et absence de preuve de paiement des frais liés au dépôt de candidature.

4. Le 12 septembre, les chefs de l'opposition Adolphe Muzito, Antipas Mbusa Nyamwisi, Félix Tshisekedi, Jean-Pierre Bemba, Moïse Katumbi et Vital Kamerhe se sont rencontrés à Bruxelles et ont publié un communiqué conjoint dans lequel ils ont insisté sur la nécessité de tenir des élections libres, démocratiques, transparentes et inclusives le 23 décembre, conformément à l'accord politique du 31 décembre 2016 et au calendrier électoral. Ils ont notamment rejeté la décision de la Commission d'utiliser des machines à voter, demandé que soient supprimés des registres les noms des électeurs inscrits frauduleusement, appelé à la mise en place rapide de mesures de confiance, prié la Communauté de développement de l'Afrique australe de déployer une force régionale chargée d'assurer la sécurité pendant la période électorale, et exigé que les candidats déclarés inéligibles « pour des raisons politiques » soient autorisés à prendre part aux élections. Le même jour, le ministre de l'information a déclaré, dans un entretien radiophonique, que la réunion avait jeté le discrédit sur les Congolais, qui n'avaient toujours aucun sens de la dignité nationale après 58 ans d'indépendance.

5. Du 10 au 12 septembre, le Ministre des affaires étrangères de la Belgique, Didier Reynders, s'est rendu en Afrique du Sud, en Angola et en République du Congo, où il a eu des échanges de vues avec de hauts responsables gouvernementaux sur toute une série de questions, notamment la situation dans la Région des Grands Lacs et en République démocratique du Congo. Le 11 septembre, à Luanda, Didier Reynders et le Ministre des affaires étrangères de l'Angola, Manuel Domingos Augusto, ont publié un communiqué conjoint dans lequel ils ont notamment insisté sur l'importance de mettre en place un processus véritablement ouvert conduisant à des élections crédibles, libres et transparentes le 23 décembre. Le 12 septembre, le Ministère des affaires étrangères de la République démocratique du Congo a publié un communiqué dans lequel il a souligné que le Gouvernement rejetait toute ingérence des pays voisins et des partenaires bilatéraux dans le processus électoral et a demandé le strict respect de la souveraineté de son pays.

6. La Commission a poursuivi les préparatifs des élections du 23 décembre et a publié le 3 septembre les listes électorales provisoires, sur lesquelles étaient inscrits 40 287 385 électeurs. Elle a noté qu'il y avait eu 5 381 763 inscriptions en double (ou multiples) et que 902 290 mineurs avaient été radiés des listes.

7. Le 19 septembre, la Commission a publié la liste définitive des candidats à l'élection présidentielle, qui compte 21 inscrits. Le même jour, elle a publié la liste définitive des candidats aux élections législatives nationales, qui compte

15 355 candidats se disputant 500 sièges à l'Assemblée nationale. Quant aux élections législatives provinciales, la liste définitive compte 19 640 inscrits, dont 17 284 hommes (88 %) et 2 356 femmes (12 %) se disputant 715 sièges.

8. Conformément à la décision du Gouvernement d'assumer l'entière responsabilité financière et logistique des élections, la Commission s'est occupée des préparatifs techniques et logistiques des élections. La MONUSCO a continué de relancer le Gouvernement concernant la nécessité de délivrer une autorisation d'atterrissage aux moyens aériens repositionnés à Entebbe (Ouganda).

9. La seconde et dernière session parlementaire ordinaire de l'année s'est ouverte le 15 septembre. Le Président de l'Assemblée nationale, Aubin Minaku, et le Président du Sénat, Léon Kengo wa Dondo, ont noté qu'il fallait mettre l'accent sur les opérations électorales et l'adoption rapide du budget de 2019.

10. Le Gouvernement et le Comité national de suivi ont continué de chercher à mettre en œuvre les engagements nationaux pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Le Gouvernement a également continué de demander aux autres signataires de l'Accord-cadre d'honorer leurs engagements.

B. Évolution de la situation économique

11. La situation macro-économique de la République démocratique du Congo a montré des signes de stabilisation, parallèlement au léger ralentissement de l'inflation qui s'est poursuivi. Le franc congolais est également resté relativement stable, en grande partie grâce à l'augmentation, tout au long de l'année, des prix des produits de base sur les marchés internationaux. Ces produits (le cobalt, le cuivre et le pétrole) avaient pourtant commencé à connaître un grave ralentissement au cours de la période considérée. Le 10 juillet, la Banque centrale du Congo a annoncé que ses réserves en devises avaient atteint 1,2 milliard de dollars au premier semestre de 2018, maintenant la tendance à la hausse.

C. Situation en matière de sécurité

12. La situation en matière de sécurité est demeurée fragile dans certaines parties de l'est de la République démocratique du Congo, notamment dans les territoires de Beni, de Lubero et de Masisi (Nord-Kivu) et dans les hauts plateaux d'Uvira, dans les zones frontalières des provinces du Maniema et du Tanganyika, et dans le territoire de Shabunda (Sud-Kivu), où des groupes armés ont continué de mener des activités déstabilisatrices. La situation s'est détériorée dans certaines parties de la province du Haut-Uélé, du fait des mouvements transfrontaliers d'éléments armés sud-soudanais, tandis que dans la province de l'Ituri, la violence entre les communautés hema et lendu a continué de baisser. Toutefois, des affrontements ont eu lieu à la mi-septembre entre des milices lendu et les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Dans la partie occidentale du pays, certaines zones de la région du Kasai ont continué de lutter contre les activités illégales de membres des milices Kamuina Nsapu et Bana Mura et de nouvelles violations des droits de la personne par des membres des forces de sécurité nationales ont été signalées.

1. Province de l'Ituri

13. Dans l'Ituri, la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) a continué de commettre des exactions contre des civils et de mener des attaques contre les

FARDC. Elle a commis des violences contre les civils, et notamment mené des raids et pillé des villages. Elle a mené sept raids à Aveba et Gety les 14 et 15 juillet. Cinq autres ont eu lieu dans la même région entre le 21 et le 23 juillet. En outre, les 11 et 12 août, la Force a pillé des villages dans la région de Bavi et Bogoro, au nord d'Aveba et de Gety.

14. Dans le territoire de Djugu, la violence intercommunautaire a beaucoup diminué depuis avril 2018. Cependant, quelques faits isolés impliquant les communautés hema et lendu se sont produits en août, et il y a eu une recrudescence des affrontements entre les FARDC et les milices lendu en septembre. Des jeunes qui appartiendraient aux Hemas ont blessé une femme lendu à Djokwa (65 kilomètres au nord-est de Bunia) le 3 août. Le même jour, des individus qui appartiendraient aux Lendus ont incendié des maisons appartenant à des Hemas dans le village de Tsu (région de Tchomia). Le 26 août, dans le village de Wassa, deux soldats des FARDC ont été tués par des individus qui appartiendraient aux Lendus. À titre de représailles, les FARDC auraient pillé des civils dans les villages lendu de Djailo et Loko. Le 15 septembre, dans le territoire de Djugu, des miliciens qui appartiendraient aux Lendus ont attaqué les positions des FARDC à Muvaramu (80 kilomètres au nord-est de Bunia), volant des armes et des munitions et tuant neuf soldats des FARDC et six civils. Le 18 septembre, des individus qui seraient membres des milices lendu ont attaqué quatre positions des FARDC, à Gobbi, Jiro, Nyoro et Ziro, et tué trois soldats. Les FARDC ont capturé trois assaillants et lancé des opérations en riposte, au cours desquelles huit miliciens et deux soldats des FARDC ont été tués et des armes récupérées.

2. Provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu

15. Dans le Nord-Kivu, après une période d'accalmie, les Forces démocratiques alliées (ADF) ont repris, en juillet, les attaques contre les FARDC, la MONUSCO et les civils dans le territoire de Beni. La plupart des attaques perpétrées contre les FARDC ont eu lieu le long des axes Eringeti-Oicha et Mbau-Kamango. Le 12 juillet, les ADF et les FARDC se sont affrontées dans le quartier PK13, dans la région de Mbau ; un membre des FARDC a disparu au combat. Le 14 juillet, les ADF ont attaqué les FARDC à Mapiki et Masulukwede, respectivement dans les régions d'Oicha et Mavivi ; trois civils et un soldat des FARDC ont été tués à cette occasion. Le 24 août, des éléments soupçonnés d'appartenir aux ADF ont attaqué une position des FARDC à Ngadi (sur la route Beni-Mavivi) ; 17 éléments des FARDC ont été tués et des armes et des munitions ont été volées. Des affrontements ont éclaté à plusieurs reprises entre des éléments soupçonnés d'appartenir aux ADF et des soldats de la MONUSCO. Le 6 juillet, des éléments qui appartiendraient aux ADF ont tendu une embuscade à des soldats de la MONUSCO à Boikene et blessé deux soldats de la paix. Le 29 juillet, un groupe d'éléments soupçonnés d'appartenir aux ADF ont ouvert le feu sur la base opérationnelle de compagnie de la MONUSCO à Semuliki, déclenchant un échange de coups de feu. Le 3 septembre, deux soldats de la paix de la MONUSCO ont été blessés dans une embuscade tendue par des éléments qui appartiendraient aux ADF dans la région de Ngadi. Les civils ont continué d'être la cible d'attaques menées par des éléments soupçonnés d'appartenir aux ADF : au moins 120 civils ont été tués depuis le mois de janvier. Les 22 et 23 juillet, les dépouilles de six civils qui auraient été tués par les ADF ont été découvertes dans la région de Mavivi-Masulukwede. Le 2 août, les ADF ont enlevé 14 civils, dont les cadavres ont été retrouvés dans la jungle près de Boikene le 7 août. Le même jour, des éléments soupçonnés d'appartenir aux ADF ont enlevé 15 civils à Ngere-Mwalika (30 kilomètres au sud de Beni). Le 9 septembre, des attaques simultanées par des éléments soupçonnés d'appartenir aux ADF contre des

villages situés sur la route Beni-Mavivi ont fait un mort parmi les civils et provoqué un déplacement de population vers la ville de Beni.

16. Plus au sud, des groupes Maï-Maï Mazembe [le Nduma défense du Congo-Rénové (NDC-R) et les Maï-Maï Charles] ont continué de déstabiliser la région de Butembo-Lubero. Le NDC-R a maintenu une administration parallèle dans la région de Kasugho (45 kilomètres à l'ouest de Lubero) jusqu'à la mi-août. Le 20 juillet, à Kasugho, il a placé en détention provisoire 45 civils au motif qu'ils n'avaient pas payé les taxes illégales du groupe armé. Le 3 août, près de 150 personnes ont été arrêtées pour la même raison. Vingt-cinq étaient toujours en détention le 5 août. Les exactions se sont poursuivies jusqu'au 14 août, date à laquelle les FARDC ont lancé une opération contre des éléments du NDC-R et pris leurs bastions à Kagheri et Kasugho. Cependant, le NDC-R a renforcé ses positions et affronté d'autres groupes Maï-Maï le 31 août. Le 14 septembre, le NDC-R a occupé le village de Pitakongo (55 kilomètres à l'ouest de Kirumba).

17. Les Maï-Maï Charles ont fait preuve de résilience après plusieurs attaques des FARDC. Le 11 juillet, ils ont attaqué une position des FARDC à Chondo (40 kilomètres au nord-ouest de Nyamilima). La situation est restée tendue dans les régions situées le long du lac Édouard en raison de la présence du groupe, des différends relatifs à la délimitation de la frontière avec l'Ouganda et des activités de pêche illégales. Les tensions ont commencé à monter à la suite de l'arrestation de 46 pêcheurs congolais par les forces navales ougandaises le 4 mai. Le 5 juillet, au moins sept Ougandais (quatre membres des Forces de défense populaires de l'Ouganda et trois civils) et trois Congolais (deux membres des FARDC et un civil) ont été tués dans un affrontement sur le lac Édouard, près de Kyavinyonge.

18. Dans le territoire de Masisi, des luttes internes ont opposé deux factions rivales de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) dans la région de Nyabiondo. Les affrontements entre l'APCLS « Colonel » Janvier (appuyé par des groupes Nyatura) et l'APCLS Mapenzi ont commencé au début de 2018 et se sont intensifiés jusqu'en juillet, entraînant des déplacements massifs de population vers Nyabiondo et Pinga, ainsi que des violences sexuelles et des meurtres. La situation est revenue à la normale lorsque le « Colonel » Janvier a quitté son bastion à Lukweti et, selon certaines informations, a fui à Kalungu, à la frontière des territoires de Masisi et de Walikale.

19. Dans le Sud-Kivu, la situation a été marquée par des violences entre les Banyamulenge et d'autres groupes, en particulier les Bembe, et leurs groupes armés respectifs dans la région des hauts plateaux d'Uvira. Le 7 juillet, 10 civils ont été tués dans un affrontement opposant ces groupes dans le groupement de Balala-Nord, à la frontière des territoires de Fizi et d'Uvira. Le 8 juillet, des Ngomino (groupe armé Banyamulenge) et des groupes Maï-Maï se sont affrontés à Kangwe (80 kilomètres au nord-ouest de Minembwe) ; deux civils sont morts et 20 maisons ont été brûlées à cette occasion, et des populations civiles ont été déplacées. Les violences intercommunautaires dans la région ont entraîné le déplacement d'environ 76 000 personnes. La zone frontalière du Burundi et du territoire d'Uvira est restée tendue, et des éléments qui appartiendraient aux Forces nationales de libération du Burundi (FNL) se sont regroupés dans les plaines de Rusizi. Les déplacements de ces éléments dans des zones des territoires de Fizi et d'Uvira ont augmenté depuis le début du mois de septembre. Le 14 septembre, des éléments des FNL ont attaqué un poste frontière burundais ; deux éléments des FNL et un soldat burundais ont été tués à cette occasion.

20. Après une accalmie de quelques mois, les combats ont repris à la mi-septembre entre les FARDC et les Maï-Maï Yakutumba sur l'axe Kilembwe (dans les zones frontalières des provinces du Sud-Kivu et de Maniema, et près de Tanganyika). Des

affrontements ont opposé les FARDC et une coalition de groupes Maï-Maï Malaika et Maï-Maï Yakutumba dans les alentours de Minembwe. Le 18 septembre, des éléments des FARDC seraient tombés dans une embuscade tendue par des éléments Maï-Maï à Mutombo (15 kilomètres au nord de Minembwe), qui aurait fait 15 morts parmi les soldats des FARDC.

21. Pendant la période considérée, les civils du territoire de Shabunda ont continué d'être victimes d'exactions commises par des groupes Maï-Maï Raïa Mutomboki. La recrudescence de la violence qui a commencé au début de 2018 s'est poursuivie au cours de la période considérée. Il y a lieu de mentionner notamment que le 19 juillet, des Maï-Maï Raïa Mutomboki (factions Kazimoto) ont enlevé 15 civils à Nyambembe. Le 23 juillet, les factions Kazimoto ont attaqué et pillé le village de Mulimbwa (90 kilomètres au nord-est de Shabunda).

3. Province du Tanganyika

22. Les activités des milices Maï-Maï Apa Na Pale, Bifuliro et Twa ont été la cause principale des risques encourus les civils et ont posé des problèmes de sécurité aux FARDC dans le nord de la province du Tanganyika, notamment à Bendera, dans le territoire de Kalemie. Au début de juillet, des groupes Maï-Maï, ayant mis en place une administration parallèle dans le groupement Lambo Katenga (à l'ouest de Bendera), ont commis de nombreuses exactions contre les civils, dont des pillages, des actes d'extorsion et des embuscades. Le 10 juillet, ils ont enlevé 30 civils à Mutupeke (36 kilomètres au nord-ouest de Bendera), parmi lesquels figuraient 16 femmes. Vers la fin du mois de juillet, les FARDC ont redéployé à Bendera et dans le territoire de Nyunzu des troupes provenant de Pweto et de Kasomeno (160 kilomètres au nord-est de Lubumbashi) en vue de lancer des opérations contre des groupes Maï-Maï opérant à proximité des sites miniers. Aussi, la milice Maï-Maï Apa Na Pale a-t-elle renforcé sa présence aux alentours de Lambo Katenga.

4. Haut-Uélé

23. Dans le Haut-Uélé, la situation en matière de sécurité le long de la frontière entre la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud s'est détériorée ces deux derniers mois, du fait de l'augmentation des mouvements transfrontaliers d'éléments armés sud-soudanais, en particulier du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition). La présence de ce groupe a été signalée aux alentours de Nabiapay (32 kilomètres au nord-ouest de Duru). Le 12 juillet, les forces de sécurité de la République démocratique du Congo et des éléments du M/APLS dans l'opposition se sont affrontés à Limbamu (4 kilomètres au sud de Duru), à Mogoroko (24 kilomètres au nord-ouest de Duru) et à Nambia (7 kilomètres au sud-est de Duru). Le 30 juillet, de nouveaux affrontements ont eu lieu à Bangalu, Kpanangbala et Masombo, aux alentours de Dungu. En outre, près de 90 000 civils sud-soudanais ont cherché refuge en République démocratique du Congo.

5. Région du Kasai

24. La situation en matière de sécurité est restée fragile dans certaines parties de la région du Kasai, les activités du groupe Kamuina Nsapu et les recrutements forcés ayant repris dans le territoire de Kamonia (province du Kasai) en réaction au harcèlement incessant subi par les communautés Luba de la part de la milice Bana Mura. Au nord-est, dans le Kasai-Central, des membres de la milice Kamuina Nsapu, menés par Beya Tshombe, ont resserré leur emprise sur la population locale le long de l'axe Mweka-Demba, et contraint des civils à désavouer l'autorité de l'État. En outre, des éléments isolés des forces nationales

de sécurité auraient commis des violations des droits de la personne, notamment des viols, des meurtres et des pillages.

D. Situation humanitaire

25. La situation humanitaire en République démocratique du Congo reste préoccupante. Selon la dernière évaluation des besoins humanitaires, menée en octobre 2017, 13,1 millions de personnes ont besoin d'une protection et d'une aide humanitaire, 7,7 millions sont en situation d'insécurité alimentaire et 4,5 millions sont des personnes déplacées. Le pays accueille plus de 535 000 réfugiés venus de pays voisins, et plus de 781 000 nationaux de la République démocratique du Congo ont cherché refuge dans des pays de la région. À ce jour, le plan d'aide humanitaire pour 2018 a reçu 398,4 millions de dollars, ce qui représente 24 % des besoins de financement, et le plan régional d'assistance aux réfugiés consacré aux réfugiés de la République démocratique du Congo n'a reçu que 11 % des 368,7 millions nécessaires.

26. Les 11 et 12 juillet, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a organisé un atelier auquel ont participé les autorités nationales compétentes pour valider la procédure et les méthodes permettant de définir les besoins humanitaires pour 2019, l'objectif étant d'aboutir à la présentation d'une analyse commune de la situation humanitaire dans la République démocratique du Congo d'ici au mois d'octobre. Dans cette optique, des équipes conjointes composées de représentants des gouvernements et d'acteurs de l'aide humanitaire ont commencé à évaluer la situation humanitaire dans les provinces prioritaires.

27. Le 1^{er} août, le Ministère de la santé de la République démocratique du Congo a annoncé qu'une épidémie d'Ebola s'était déclarée à Mangina, à 30 kilomètres au nord-ouest de Beni, dans la province du Nord-Kivu, et qu'elle touchait également l'Ituri, province voisine. Le même jour, il a signalé à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qu'une nouvelle épidémie avait gagné l'est du pays. Au 29 septembre, on enregistrait un total de 159 cas confirmés ou probables d'Ebola, dont 104 décès. L'épidémie s'est concentrée sur la zone de santé de Mangina, mais celles de Beni et de Butembo ont également été fortement touchées. La riposte à l'épidémie s'est révélée plutôt efficace, en partie grâce à l'étroite coopération des autorités sanitaires nationales avec l'ONU et des organisations non gouvernementales, et du fait des enseignements tirés de l'épidémie d'Ebola qui avait sévi peu de temps auparavant dans la province de l'Équateur. Des structures de coordination fonctionnelles ont été mises en place et des moyens adéquats ont été déployés dans la région dès les premiers jours de la déclaration de l'épidémie. Les organismes des Nations Unies ont apporté un vaste appui technique, logistique et en matière de sécurité pour endiguer l'épidémie. La force de la MONUSCO a également joué un rôle déterminant dans les efforts de riposte, notamment en menant des opérations visant à combattre la menace persistante des groupes armés et à protéger l'espace humanitaire.

28. Un plan d'intervention global est actuellement mis en œuvre pour la période allant d'août à octobre, sous la direction du Ministre de la santé et avec l'appui de l'OMS.

29. L'épidémie de choléra a continué de se propager : à la fin du mois d'août, on signalait 17 822 cas et 573 décès dans 13 des 26 provinces. Dans le cadre de l'appui qu'apporte la communauté humanitaire aux autorités sanitaires de la République démocratique du Congo pour lutter contre l'épidémie, le Coordonnateur des opérations humanitaires a alloué 3 millions de dollars du fonds humanitaire commun.

E. Situation des droits de la personne, système judiciaire et administration pénitentiaire

30. La MONUSCO a recensé 1 135 violations des droits de la personne en juillet et en août 2018, ce qui représente un recul par rapport aux 1 183 enregistrées en avril et en mai 2018, mais une nette progression par rapport aux 840 recensées à la même période en 2017, et montre à quel point la situation des droits de la personne demeure préoccupante. Plus de 81 % de ces violations se sont produites dans des provinces touchées par un conflit, en particulier dans le Nord-Kivu, en raison essentiellement des activités qui y sont menées par les groupes armés.

31. Dans l'ensemble du pays, 59 % des violations ont été commises par des agents de l'État – une diminution par rapport à la période précédente – les autres sont le fait de groupes armés et de milices. En juillet et août, 163 personnes, dont au moins 36 femmes, ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires ou sommaires (33 cas étant attribués à des agents de l'État et 120 à des groupes armés), et plus de 1 091 personnes, dont 97 femmes et 12 enfants, ont été illégalement privées de leur liberté par des agents de l'État ou des groupes armés.

32. Si des manifestations et des rassemblements ont pu se dérouler dans le calme, les restrictions de l'espace démocratique ont continué d'empêcher l'instauration d'un environnement propice à des élections crédibles, pacifiques et transparentes. Il a été fait état d'au moins 134 violations des droits de la personne ayant trait à des restrictions des libertés fondamentales et des droits politiques, dont la cible principale était des militants de la société civile et des membres de partis politiques. C'est le Haut-Katanga qui a été le plus touché par ces violations, suivi du Nord-Kivu, où neuf violations ont été perpétrées par des groupes armés, en particulier contre des journalistes et des radios locales ayant dénoncé les exactions commises par ces groupes.

33. Des progrès ont été faits dans l'application des mesures de confiance prévues dans l'accord politique du 31 décembre 2016, mais d'importantes difficultés subsistent. Le 13 juillet, 25 personnes ont été libérées du centre de détention de l'Agence nationale de renseignements. Toutefois, il demeure très préoccupant que des personnes restent détenues par l'Agence de manière prolongée sans qu'il y ait de contrôle des autorités judiciaires. Le 5 septembre, la Cour suprême a confirmé la condamnation de Franck Diongo, chef du Mouvement lumumbiste progressiste, parti d'opposition, à cinq ans d'emprisonnement. Ce dernier avait été reconnu coupable le 28 décembre 2016 dans le cadre d'une procédure de flagrant délit pour avoir illégalement placé en détention trois soldats de la Garde républicaine. Le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire et les organisations nationales de protection des droits de l'homme ont appelé à sa libération, qui est une des mesures de confiance que le Gouvernement s'est engagé à prendre au titre de l'accord politique.

34. La MONUSCO a continué de fournir un appui technique et logistique aux institutions de justice militaire et civile dans le cadre de l'examen d'affaires d'infractions internationales et de graves violations des droits de la personne et d'atteintes à ces droits ayant été commises dans les provinces de l'est et dans la région du Kasai. Le 26 juillet, la Haute Cour militaire, siégeant en audience foraine à Bukavu dans le Sud-Kivu, a clos la procédure en appel dans cinq affaires classées prioritaires par les tribunaux nationaux. Elle a confirmé les déclarations de culpabilité et les peines prononcées par le tribunal militaire du Sud-Kivu contre des officiers de haut rang des FARDC et un membre de l'Assemblée provinciale du Sud-Kivu pour crimes contre l'humanité, dans le cadre des affaires « Colonel 106 », « Kavumu » et « Marocain ». Dans les deux autres affaires, elle a réduit à deux ans

d'emprisonnement la peine du Colonel Becker, membre des FARDC préalablement condamné à 10 ans de prison pour avoir commis, le 21 septembre 2015, des crimes contre l'humanité à Musenyi, dans le territoire de Kalehe, et a acquitté un commandant des FARDC ainsi qu'un civil, faute de preuves suffisantes quant aux accusations de violation des ordres et de possession illégale d'armes lors du massacre de civils ayant eu lieu les 6 et 7 juin 2016 à Mutarule, dans le territoire d'Uvira.

35. Le 14 juillet, dans une autre affaire prioritaire appuyée par la MONUSCO, le tribunal militaire de garnison de Goma, dans le Nord-Kivu, a reconnu Dominique Buyenge coupable de crimes de guerre (recrutement et utilisation d'enfants comme combattants, viol et meurtre) et l'a condamné à la réclusion à perpétuité. En juillet, avec l'appui logistique de la MONUSCO, le tribunal militaire de garnison de Bunia a ouvert le procès de 72 personnes accusées de crimes contre l'humanité, dont un élément des FARDC et un agent de la police nationale congolaise accusé de viol pendant les atrocités criminelles perpétrées dans le territoire de Djugu en mars 2018.

36. En juillet, avec l'appui technique de la Cellule d'appui aux poursuites judiciaires de la MONUSCO à Beni, les forces nationales de sécurité ont arrêté trois membres de l'Union des patriotes pour la libération du Congo, dans le cadre des enquêtes sur l'attaque menée par ce groupe le 19 décembre 2016 contre la ville de Butembo, au cours de laquelle un soldat de la paix de la MONUSCO avait trouvé la mort.

37. Le 26 juillet, la MONUSCO a recensé 31 cas de détention prolongée à la prison de district d'Uvira. Les discussions avec le Bureau du Procureur qui ont suivi ont abouti à la libération de sept détenus, au traitement de 10 affaires par le tribunal d'Uvira et à la clôture des enquêtes concernant 14 détenus. Les prisons du pays ont continué de faire face à un approvisionnement irrégulier, tardif et insuffisant des ressources nécessaires pour nourrir et soigner les détenus convenablement. La MONUSCO a enregistré 28 décès dus à la malnutrition dans les prisons de Bunia, de Goma et de Mbuji-Mayi. Elle a continué d'encourager les autorités nationales et provinciales à remédier à cette situation.

F. Violence sexuelle

38. En juillet et août 2018, la MONUSCO a réuni des informations établissant que des viols et d'autres formes de violences sexuelles liées aux conflits avaient été perpétrés sur au moins 129 femmes, deux hommes et 39 enfants, ce qui indique une tendance à la hausse préoccupante. La plupart des viols ont eu lieu dans le Sud-Kivu. Le 25 juillet, la MONUSCO a informé les autorités des conclusions d'une enquête relative aux droits de l'homme consacrée aux viols, notamment aux viols à grande échelle, et aux autres violences sexuelles perpétrées par une coalition de combattants Maï-Maï Raïa Mutomboki dans les villages de Bimpanga, Kamungini, Keba et Wameli (territoire de Shabunda) en avril 2018. Bien que certaines victimes aient reçu des soins médicaux, la prise en charge globale s'est avérée insuffisante. Du 5 au 11 septembre, la MONUSCO a donc aidé la Fondation Panzi à prendre en charge et accompagner 207 personnes, dont 62 victimes de violence sexuelle, sur les plans médical, psycho-social et juridique. Dans le même temps, elle a continué à plaider pour l'ouverture d'une enquête judiciaire.

39. La MONUSCO a continué de collaborer avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo à la mise en œuvre du plan d'action des FARDC contre la violence sexuelle, notamment en coopérant avec le Bureau de la Conseillère spéciale du Chef de l'État en matière de lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants. Dans la région du Kasai, la MONUSCO a

formé des commandants des FARDC à la lutte contre la violence sexuelle ; dans le cadre de cette formation, 66 commandants ont signé une déclaration dans laquelle ils se sont engagés à lutter contre la violence sexuelle dans leurs rangs. D'autres formations à l'intention de commandants des FARDC se sont tenues à Goma, Kinshasa et Lubumbashi. Le plan d'action contre la violence sexuelle de la Police nationale congolaise a été établi dans sa forme définitive et soumis pour signature au Vice-Premier Ministre et au Ministre de l'intérieur.

G. Protection de l'enfance

40. Grâce au mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé, la MONUSCO a vérifié 176 violations graves commises contre des enfants. Au moins 158 enfants (14 filles et 144 garçons) se sont échappés des rangs de groupes armés ou en ont été séparés ; il s'agissait notamment des Forces combattantes Abacunguzi, de la Force de résistance patriotique de l'Ituri, des Maï-Maï Mazembe et des Nyatura, principalement dans le Nord-Kivu. Trois filles ont été victimes de viol et d'autres formes de violence sexuelle. Cinq enfants (deux filles et trois garçons) ont subi des atteintes à leur intégrité physique et neuf garçons ont été enlevés. Un cas d'entrave à l'acheminement de l'aide humanitaire a été signalé dans le Sud-Kivu.

41. Le 11 juillet, à Hombo (territoire de Walikale) dans le Nord-Kivu, Delphin Mbaenda, commandant des Maï-Maï Kifuafua, a signé une feuille de route visant à faire cesser et à prévenir le recrutement d'enfants et d'autres violations graves des droits de l'enfant. Un mécanisme a été mis en place pour la mise en œuvre de ladite feuille de route. Le 18 juillet, à Ziralo (territoire de Kalehe) dans le Sud-Kivu, Raymond Kabihula, commandant des Maï-Maï Raïa Mutomboki (faction Ngubito) a remis 38 enfants à la MONUSCO et signé une feuille de route visant à prévenir le recrutement d'enfants et d'autres violations graves des droits de l'enfant. La MONUSCO a continué de dialoguer avec 17 commandants de divers groupes armés dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu en vue de les inciter à libérer les enfants associés à leurs groupes et à mettre en œuvre des feuilles de route visant à mettre fin au recrutement d'enfants.

III. Déploiement de la MONUSCO et exécution de son mandat

A. Dialogue stratégique et plan de retrait

42. Il n'y a pas eu de progrès dans le dialogue stratégique entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO.

B. Préparatifs en vue de la gestion des risques liés aux élections

43. Pour faire face aux risques liés aux opérations électorales, la MONUSCO a pris un certain nombre de mesures, notamment l'organisation d'une série d'exercices de simulation avec les bureaux locaux afin de renforcer les capacités de gestion des crises en cas de violence électorale, l'objectif étant de mettre à jour les plans d'urgence en matière de protection en place au niveau local et d'en assurer la coordination avec la planification des interventions humanitaires d'urgence. En outre, un exercice a été mené avec l'équipe de coordination du dispositif de sécurité pour renforcer les capacités de gestion des crises, principalement à Kinshasa, en mettant l'accent sur le renforcement des moyens de communication dans le cadre plus large de l'équipe de pays des Nations Unies.

44. Le concept général d'opérations de la composante Police de la Mission comporte des dispositions relatives à la gestion des risques électoraux, l'accent étant mis sur la collaboration avec la Police nationale congolaise, notamment grâce à la formation et à l'information de ses unités d'intervention afin de renforcer les capacités de leurs membres à assurer le maintien de l'ordre et le respect des droits de l'homme. La composante Police de la MONUSCO a élaboré des programmes de formation et de sensibilisation à l'intention de 4 600 agents des unités d'intervention de la Police nationale congolaise en vue de réduire le risque d'un emploi excessif de la force lors de manifestations ou de rassemblements publics pendant la période électorale.

45. Le concept des opérations de la force est axé sur la protection des civils dans les zones militaires sensibles pendant la période électorale, l'appui à la sécurité des opérations électorales, la protection du personnel et des locaux des Nations Unies. La force de la MONUSCO, en coordination avec les autres composantes concernées de la Mission, aidera les forces nationales de sécurité, le cas échéant, à instaurer un environnement protecteur pour les civils et à fournir des moyens d'alerte rapide en cas de violence électorale moyennant la mise en place de procédures de suivi et d'établissement de rapports. Les zones de responsabilité ont été redistribuées et les limites de secteurs de la force redessinées en vue de permettre un déploiement pré-électoral rapide avant la fin novembre.

46. La MONUSCO a pris de nouvelles mesures pour renforcer ses équipes mobiles de surveillance et d'intervention et en faire la première ligne de réponse aux menaces de violence et pour recueillir des informations sur les incidents. Ce mécanisme facilite l'analyse des situations et permet de mieux comprendre ce qui se passe dans certaines zones grâce à des réseaux d'alerte rapide, en particulier dans la partie occidentale de la République démocratique du Congo où la MONUSCO a une présence limitée. Ce mécanisme permettra également de fournir un soutien et des moyens supplémentaires, selon que de besoin, aux petits bureaux extérieurs, pour les aider à régler les nouveaux problèmes sur le plan politique ou celui de la sécurité, en particulier pendant la période précédant les élections.

C. Approche globale de la protection des civils

1. Stratégies à l'échelle de la Mission

47. La MONUSCO a fait des progrès dans la mise en œuvre de l'approche globale de la protection des civils. Deux nouvelles stratégies ont été adoptées à l'échelle de la Mission pour lutter contre les activités des groupes armés ; elles concernent des zones allant de l'Ituri à Goma et couvrant le Sud-Kivu jusqu'au Haut-Katanga. Ces stratégies prévoient la mise en œuvre de diverses initiatives axées sur le dialogue au niveau local, la stabilisation, les patrouilles de protection et le renforcement des moyens d'alerte et d'intervention rapide, ainsi que l'appui à la justice et les activités de défense des droits de l'homme. Des progrès ont également été réalisés dans l'élaboration de stratégies ciblées visant à faire face à la menace que représentent les groupes armés, notamment les ADF.

48. La MONUSCO continue d'appliquer le concept de « protection par la projection ». Au cours de la période considérée, elle a déployé 59 unités de combat, principalement en réponse aux menaces que font peser les ADF sur les civils, et afin de prévenir et de décourager la violence de la part d'autres éléments armés. La brigade d'intervention de la force autour de Beni a déployé 34 unités de combat (soit 58 %), trois bataillons à déploiement rapide dans l'est de la République démocratique du Congo en ont déployés 10 (17 %), tandis que les 15 autres unités (25 %) ont été déployées par des bataillons d'encadrement et d'autres composantes

de la force de la MONUSCO. En outre, la MONUSCO a continué d'étendre son réseau d'alerte locale, lequel a transmis en moyenne 492 messages d'alerte rapide par mois, principalement en provenance du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika. Suite à ces alertes, le Gouvernement ou la MONUSCO, ou les deux, sont intervenus dans 87 % des cas. Les alertes n'ayant pas donné lieu à une intervention concernaient des zones où les forces nationales de sécurité n'ont qu'une présence limitée et les zones difficiles d'accès.

2. Interventions sur le terrain

49. Le 31 juillet, dans le territoire de Beni (Nord-Kivu), la MONUSCO et les FARDC ont mené une offensive commune contre trois camps Maï-Maï installés à proximité de la ville de Beni et qui représentaient une menace imminente pour les civils. L'opération a abouti à la destruction des camps, à la capture d'un certain nombre d'éléments issus de groupes armés et à des saisies d'armes par les FARDC. En outre, tout au long des mois d'août et de septembre, la MONUSCO a augmenté les déploiements d'unités de combat et les patrouilles dans la zone de Beni, afin d'accroître sa présence, de pouvoir mieux apprécier la situation sur le terrain et d'établir le dialogue avec les populations locale. Toujours dans la zone de Beni, la MONUSCO a également noué un dialogue avec des chefs coutumiers, qui ont signé un acte d'engagement, par lequel ils se sont engagés à tenir compte des plaintes et à promouvoir la cohabitation pacifique. En outre, la MONUSCO a appuyé l'établissement d'un comité consultatif chargé du règlement des conflits coutumiers à Beni. Dans le territoire de Lubero, à la suite de l'opération qu'ont menée les FARDC contre le Nduma défense du Congo – Rénové (NDC-R) en août, la MONUSCO a déployé une équipe mixte de protection des civils afin d'évaluer les besoins et les risques en matière de protection, en mettant l'accent sur la réduction des risques de représailles du NDC-R contre des civils.

50. Dans le territoire de Djugu (province de l'Ituri), la MONUSCO a continué d'appuyer le processus de paix en cours à la suite de la flambée de violence survenue en début d'année. En maintenant trois déploiements de personnel dans des zones de tension névralgiques, elle a pu créer un environnement protecteur et être en position d'intervenir en cas d'éventuelles violences. La présence de la MONUSCO a permis le retour des personnes déplacées et a appuyé les efforts des autorités provinciales pour traiter les causes sous-jacentes de la violence entre les groupes hema et lendu. La MONUSCO a continué d'appuyer la campagne de sensibilisation à la paix lancée en juin par le Gouvernement, et dans le cadre de laquelle des dialogues ont été organisés entre les chefs coutumiers, les jeunes et des dirigeantes du territoire de Djugu.

51. Dans le Sud-Kivu, la situation étant préoccupante dans la zone de Bijombo (hauts plateaux), la MONUSCO a déployé, à partir du 9 juillet, une série d'unités de combat pour stabiliser la région et instaurer un environnement protecteur propice aux efforts de médiation des autorités provinciales. Ces déploiements ont eu un effet positif immédiat, en permettant de mettre fin aux attaques à grande échelle. En même temps que les unités de combat, la Mission a déployé du personnel civil qui a mené des enquêtes sur les atteintes aux droits de l'homme, a recueilli davantage d'informations sur la situation et a participé à des initiatives de règlement des conflits au niveau local. Ailleurs dans le Sud-Kivu, dans les territoires de Kalehe et de Shabunda, en réponse aux actes de violence visant des civils et en particulier des femmes, la MONUSCO a mené de nombreuses patrouilles de longue distance pour accroître sa présence dans la région et a encouragé les autorités à renforcer celle des forces nationales de sécurité.

52. Dans la province du Tanganyika, la MONUSCO a continué de renforcer les capacités des comités locaux de protection des territoires de Kalemie et de Nyunzu pour faire face à l'insécurité croissante. En août, dans le Haut-Katanga, en particulier dans le territoire de Pweto, la MONUSCO a appuyé la campagne de sensibilisation menée par les autorités provinciales pour inciter les communautés Twa et Luba, à cohabiter pacifiquement, ce qui a permis une amélioration des conditions de sécurité et le retour des personnes déplacées et des réfugiés qui avaient fui en Zambie.

53. En juillet, dans la région du Kasai, la MONUSCO a déployé une unité de combat à Kamako, important centre urbain situé à la frontière entre l'Angola et la République démocratique du Congo, afin de stabiliser la zone et d'appuyer le déploiement de deux équipes mixtes de protection des civils. Au cours de ces missions, la MONUSCO a établi un dialogue avec les autorités locales et la société civile afin de promouvoir la cohabitation pacifique entre les communautés Luba, Pende et Chokwe.

54. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a continué de contribuer à la protection des civils et à assurer la liberté de circulation du personnel de la MONUSCO et du personnel humanitaire en veillant à la neutralisation des explosifs et munitions avant et après les opérations contre des groupes armés. Il a également participé à la destruction des munitions et des stocks de munitions d'armes légères obsolètes, excédentaires et inutilisables détenus par les pays fournisseurs de contingents.

D. Appui au régime de sanctions visant la République démocratique du Congo

55. Le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, dont le mandat a été prorogé par la résolution 2424 (2018) du Conseil de sécurité, a effectué sa première visite à Kinshasa et dans l'est de la République démocratique du Congo au début du mois de septembre, conformément à son mandat et avec l'appui de la MONUSCO. La MONUSCO a fourni des conseils en matière de sécurité et a continué de surveiller l'application de l'embargo sur les armes, en collaboration avec le Groupe d'experts.

E. Désarmement, démobilisation et réintégration, et désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement

56. De juillet à la mi-août, la MONUSCO a enregistré la reddition de 28 enfants associés à des groupes armés et de 33 combattants adultes de groupes armés de la République démocratique du Congo, qui opéraient principalement dans le Nord-Kivu. S'y sont ajoutés 27 combattants étrangers ainsi que les personnes à leur charge, ainsi que deux enfants associés à des groupes armés ayant été séparés des ADF à Beni. La MONUSCO a également appuyé les visites d'information des représentants du mécanisme de suivi régional sur le rapatriement des combattants désarmés et des personnes à leur charge dans les camps de l'ex-Mouvement du 23 mars (ex-M23) en Ouganda, du 19 au 25 juillet, ainsi que dans les camps relevant du programme de désarmement volontaire des Forces démocratiques de libération du Rwanda à Kanyobagonga, Kisangani et Walungu, entre le 23 et le 27 août. Ces visites ont abouti au rapatriement de 13 éléments de l'ex-M23 en République démocratique du Congo et de cinq éléments des FDLR au Rwanda.

57. La MONUSCO travaille à la mise en œuvre de 26 projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité dans l'est de la République démocratique du

Congo. Ces projets contribuent à améliorer la situation en matière de sécurité en faisant participer les jeunes à risque, les ex-combattants et des membres de la communauté à des activités génératrices de revenus, telles que la construction d'infrastructures communautaires, l'accompagnement psychosocial et la formation professionnelle. Un certain nombre de projets d'infrastructure nécessitant une main-d'œuvre importante ont été menés à bien, ce qui a permis de proposer un premier emploi à d'ex-combattants et à des membres de la communauté jugés comme étant à risque. Ces projets visaient entre autres choses à remettre en état des tronçons routiers essentiels en vue d'améliorer l'accès aux régions reculées, des marchés et des commerces et à faciliter la circulation des forces nationales de sécurité et du personnel de la MONUSCO.

F. Stabilisation

58. En juillet, le Premier Ministre a signé un décret portant création de 15 cours d'appel, soit une dans chacune des nouvelles provinces établies dans le cadre de la restructuration, ce qui porte le nombre total de cours d'appel dans le pays à 27. Par la suite, 215 juges et procureurs ont été nommés près la Cour suprême, le Conseil d'État, les cours d'appel et les bureaux des procureurs. En l'absence de tribunaux administratifs, les cours d'appel joueront un rôle fondamental dans le règlement des différends électoraux au niveau provincial.

G. Progrès accomplis dans l'ajustement des priorités, du dispositif et de la présence de la Mission

59. La MONUSCO a continué de rationaliser ses activités civiles, en mettant l'accent sur la protection des civils et l'appui au processus politique, notamment aux élections.

60. Au cours de la période considérée, la Mission a commencé à exécuter son plan de déploiement pour 2018-2019, qui porte notamment sur la période des élections. Comme suite à l'adoption de son budget pour l'exercice 2018/19, elle s'est employée à réduire davantage sa présence. À la fin août, dans le cadre de la restructuration de sa force, elle avait rapatrié 1 528 hommes en vue de faire place aux deux nouveaux bataillons d'intervention rapide, soit 1 700 soldats. Elle prévoit de déployer le quatrième bataillon d'intervention rapide (fourni par l'Indonésie) à Tanganyika, où elle rencontre des problèmes en matière de protection, et le cinquième (fourni par le Maroc) dans la région du Kasai. Dès que ces bataillons seront en place, les limites sectorielles de la force seront redessinées, afin de faciliter le commandement et le contrôle et de faire coïncider les secteurs de la force et les zones de responsabilité des bureaux locaux. La MONUSCO a continué d'encourager le Gouvernement de la République démocratique du Congo à faciliter l'entrée rapide sur le territoire des armes et du matériel appartenant aux bataillons, de sorte qu'elle puisse s'acquitter de son mandat de protection des civils que lui a confié le Conseil de sécurité.

61. Dans le même temps, la Mission a poursuivi la reconfiguration de la brigade d'intervention de la force, qui vise à rendre celle-ci plus souple et rapide et à lui permettre de mener aussi bien des opérations offensives que des activités de protection des civils dans l'ensemble du Nord-Kivu. Parallèlement, les bataillons du secteur central de la force, qui étaient jusqu'alors déployés à Boikene, Butembo et Mavivi, ont été regroupés dans le sud du Nord-Kivu.

62. Il est également prévu de modifier la configuration actuelle des unités de police constituées de la Mission, qui sont chargées d'assurer la protection des civils

ainsi que du personnel et des locaux des Nations Unies dans les principaux quartiers sensibles. Une de ces unités devait être transférée de Bukavu à Lubumbashi au plus tard fin septembre et une autre de Bunia à Kisangani. D'ici à la fin du mois d'octobre, une unité sera réinstallée de Goma à Kisangani et une autre de Beni à Lubumbashi.

H. Évaluation du travail accompli par le personnel en tenue de la Mission pour ce qui est de protéger les civils

63. En juin 2017, la MONUSCO a commencé à utiliser de façon systématique le dispositif d'évaluation de l'efficacité de la force, qui vise à mesurer la performance de cette dernière. Ce dispositif prévoit des inspections de l'état de préparation opérationnelle, du matériel appartenant aux contingents ainsi que de certains maillons de la chaîne de commandement et de contrôle. Il permet aussi d'évaluer la détermination des unités s'agissant d'exécuter les tâches prescrites en matière de protection des civils, de neutralisation des groupes armés et d'appui aux forces armées du Gouvernement hôte, conformément au plan de campagne de la force. Les principaux critères d'évaluation portent sur la discipline, notamment les faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles et les accidents de la route. À la fin du cycle d'inspection, le Commandant de la force fait un rapport d'évaluation. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action visant à améliorer la sécurité des soldats de la paix, cet outil est devenu une référence en matière d'évaluation et les résultats servent à éclairer les décisions concernant la constitution des forces.

64. Tous les trimestres, la MONUSCO y rentre les données voulues ; à la fin septembre, elle avait ainsi réalisé 44 évaluations, comme demandé dans la résolution [2409 \(2018\)](#). Il en est ressorti que sur les 44 unités évaluées, 33 (soit 75 %) avaient des résultats au-dessus de la moyenne tandis que deux (soit 4,5 %) ne satisfaisaient pas aux normes. Les lacunes observées dans ces dernières avaient trait à la formation, au matériel, à la déontologie et à la discipline et à la santé.

65. La composante Police a elle aussi mis en place un système d'évaluation de la performance fondé sur des critères objectifs, qui vise à mesurer la capacité tant des unités de police constituées que des policiers hors unités constituées pour ce qui est d'exécuter les tâches prescrites, y compris la protection des civils en zones urbaines dans le cadre de la stratégie opérationnelle intégrée de lutte contre l'insécurité. Les policiers hors unités constituées sont évalués sur une base trimestrielle, aucun problème n'ayant été détecté à ce jour. Les unités de police constituées sont quant à elles évaluées dans le cadre d'inspections opérationnelles mensuelles. Il est ressorti de ces inspections qu'une unité disposait de capacités insuffisantes.

66. La force et la composante Police ont toutes deux utilisé ces évaluations pour mettre en avant les éventuelles lacunes et y remédier, notamment grâce à des inspections ciblées, à des vérifications ponctuelles du bon état de fonctionnement du matériel et à des séances de formation, y compris portant spécifiquement sur la façon d'organiser une riposte énergique en cas d'attaque d'une patrouille par des éléments armés ou une foule en colère. Le commandement de la force et de la police ainsi que les responsables de la composante civile de la Mission ont continué d'effectuer des visites régulières sur le terrain afin de recenser les points à améliorer et de veiller à ce que des mesures soient prises à cet effet. Les résultats des évaluations menées dans le cadre du dispositif ont aussi servi à planifier et à mener à bien la reconfiguration de la force de la Mission.

I. Fautes graves, notamment les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles

67. La MONUSCO a continué d'appliquer la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. En plus de prendre des mesures de prévention en interne, elle a collaboré avec les autorités des localités exposées au risque d'exploitation et d'atteintes sexuelles en vue de renforcer leur capacité à reconnaître les faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles et à traiter les plaintes, mis en place des dispositifs de proximité chargés de recevoir les plaintes et intensifié son programme d'information.

68. Pour ce qui est de la population locale, elle a également, dans le cadre de cette nouvelle stratégie, mené des activités d'information, organisé des groupes de parole et communiqué sur les résultats des enquêtes et les mesures prises. Pour ce qui est de son personnel, elle a eu des contacts directs avec les pays fournisseurs de contingents, à qui elle a offert un appui, suivi de près le comportement de ses effectifs, organisé des patrouilles de police militaire à des fins de dissuasion et distribué des brochures au format de poche sur la prévention des cas d'exploitation et d'atteinte sexuelles. Elle a en outre mis au point un cadre de gestion des risques et un plan d'action connexe. Un mécanisme de coordination globale et la participation directe des responsables sur le terrain et des commandants d'unités permettent la bonne application du principe de responsabilité.

69. La MONUSCO a également mené de vastes campagnes d'information auprès des habitants des localités à risque, le but étant de faire connaître la politique de tolérance zéro de l'Organisation aux groupes vulnérables et aux victimes et de mettre à leur disposition des mécanismes de signalement sûrs et efficaces.

J. Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'exécution du mandat

70. La MONUSCO continue d'améliorer sa prise en compte de la problématique femmes-hommes et de suivre ses résultats dans ce domaine grâce à un dispositif d'application du principe de responsabilité reposant sur des repères d'égalité des sexes. Ainsi, les trois quarts des bureaux de la Mission doivent, entre autres tâches prioritaires, mesurer au moyen d'éléments concrets la façon dont il est tenu compte des besoins des femmes et des hommes dans les initiatives de paix et de sécurité. Par exemple, après avoir analysé les données ventilées par sexe dont il disposait, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a porté de un cinquième (en 2017) à un tiers (à la fin juillet 2018) la part de femmes parmi les bénéficiaires de son programme de renforcement des capacités.

71. La MONUSCO a également aidé des jeunes femmes vivant en zone urbaine à faire activement connaître les principes de communication pacifique aux jeunes des quartiers vulnérables de Kinshasa et de l'est du pays, le but étant d'éviter que des affrontements violents surviennent avec la police et l'armée avant, pendant ou après les élections. Plus d'un millier de jeunes (694 femmes et 330 hommes) ont ainsi appris à s'exprimer selon ces principes de communication pacifique.

72. La Mission a organisé des réunions hebdomadaires avec 22 femmes politiques affiliées à différents partis et des représentants de la société civile, qui ont été l'occasion d'échanger des vues sur les possibilités et les difficultés rencontrées par les candidates ainsi que sur les moyens de mobiliser les électeurs et de gagner des sièges.

K. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

73. Du 29 juin au 16 août 2018, 131 épisodes compromettant la sécurité du personnel, y compris en tenue, du matériel et des opérations des Nations Unies ont été enregistrés en République démocratique du Congo : 62 étaient liés à la criminalité, 51 à des menaces, 11 à des troubles civils et 7 au conflit armé. Cinquante-quatre fonctionnaires recrutés sur le plan national et 27 recrutés sur le plan international ont été touchés.

74. Dans le Nord-Kivu, l'accès à certaines zones du territoire de Beni est resté difficile en raison des affrontements qui ont continué d'éclater de façon sporadique entre les ADF, les milices Maï-Maï, les FARDC et la MONUSCO. Les mouvements des membres du personnel vers les zones d'opérations des ADF ont donc parfois été limités ou interrompus.

IV. Observations

75. Les préparatifs des élections du 23 décembre progressent, ce qui est encourageant. Je salue l'impulsion donnée par le Président, Joseph Kabila, et les efforts déployés par la Commission électorale nationale indépendante pour veiller à ce que les principales étapes du processus électoral soient menées à bien. La publication de la liste définitive des candidats aux élections présidentielles et aux élections législatives nationales et provinciales constitue un jalon important. Je déplore toutefois que cette liste compte aussi peu de femmes, et ce, quand bien même les acteurs politiques s'étaient engagés à promouvoir activement la participation de ces dernières à la vie politique et aux élections.

76. La date du scrutin approchant, j'engage les principaux acteurs politiques à parvenir à un consensus sur les questions litigieuses en suspens, notamment l'utilisation de machines à voter et les listes électorales. Je les encourage à poursuivre le dialogue et à chercher des compromis afin de rétablir la confiance à l'égard du processus électoral et de donner des chances égales à tous les candidats aux élections. À cette fin, je demande une nouvelle fois au Gouvernement de la République démocratique du Congo de continuer à mettre en œuvre toutes les mesures de confiance énoncées dans l'accord politique du 31 décembre 2016.

77. Je reste préoccupé par le fait que des membres de l'opposition et des militants de la société civile fassent l'objet d'arrestations arbitraires et de détentions prolongées par les services de renseignement ainsi que par la façon dont certaines manifestations ont été réprimées. Tout cela nuit à l'instauration de conditions propices à la tenue d'élections crédibles, transparentes et ouvertes à tous. Je demande aux autorités de veiller à ce que tous les citoyens de la République démocratique du Congo puissent exercer leurs droits civils et politiques.

78. Je me félicite de la décision du Gouvernement de financer pleinement les élections et je l'encourage à effectuer des versements réguliers à la Commission électorale nationale indépendante de sorte que celle-ci puisse s'assurer que les principales étapes du calendrier électoral sont menées à bien. Je rappelle que l'ONU est prête à apporter un appui technique et logistique à la Commission, comme demandé par le Conseil de sécurité.

79. Je demeure profondément préoccupé par la situation en matière de sécurité et par l'intensification des activités des groupes armés dans plusieurs provinces, en particulier des ADF dans le Nord-Kivu, ainsi que par les attaques commises contre les civils, les FARDC et la MONUSCO, qui ont entraîné le déplacement de milliers de personnes et la destruction des moyens de subsistance et contraint les élèves à

interrompre leur scolarité. L'escalade de la violence intercommunautaire dans la région du Kasai, le Sud-Kivu et le Tanganyika est tout aussi inquiétante. J'exhorte les autorités à prendre les mesures nécessaires pour protéger les civils, avec l'appui de la MONUSCO, et engage toutes les parties prenantes à agir de manière responsable afin de promouvoir la cohésion sociale, en particulier pendant la période électorale. Je suis préoccupé par le fait que des éléments armés étrangers restent actifs dans le pays et par les affrontements qui ont eu lieu récemment à la frontière.

80. La reprise des violences intercommunautaires et des activités des groupes armés continue d'avoir des répercussions négatives sur la situation humanitaire. Seulement 24 % des besoins de financement pour 2018 ont été atteints, ce qui compromet la capacité de l'ONU à venir en aide aux personnes les plus vulnérables. Les donateurs doivent à tout prix honorer leurs engagements afin de combler au plus vite ce déficit de financement. Je salue les efforts conjoints des autorités de la République démocratique du Congo et de la communauté humanitaire, qui se sont employés de concert à évaluer les besoins humanitaires afin de permettre l'acheminement ciblé et sans heurt de l'aide en 2019.

81. Il faut exercer une vigilance constante face aux épidémies récurrentes de maladie à virus Ebola qui touchent le pays. Je remercie le Gouvernement pour son intervention rapide et le rôle moteur qu'il joue à cet égard. Le système des Nations Unies, y compris l'Organisation mondiale de la Santé et ses partenaires, reste déterminé à appuyer les efforts que le Gouvernement fait pour traiter les victimes et empêcher la maladie de progresser davantage.

82. Pour conclure, je tiens à remercier ma Représentante spéciale, Leila Zerrougui, pour son esprit d'initiative et son dévouement, et tout le personnel de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour leur attachement à la cause de la République démocratique du Congo. Je tiens également à remercier les organisations régionales, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les organisations non gouvernementales pour l'appui qu'ils continuent d'apporter au pays.

